

# Plus de lumière sur les projets de parcs photovoltaïques

Huit intervenants de l'entreprise Q-Energy ont assuré une permanence publique lundi pour "répondre aux questions des habitants" concernant les projets de parc photovoltaïque : l'un aux Mûres Basses situé au hameau du Lague et l'autre au hameau du Plan entre Aiguebelle et la chapelle Notre-Dame des Anges. Le public a fait le déplacement entre 15h30 et 19h30 pour trouver des réponses à ses questions et éclaircir quelques points tant au niveau juridique qu'environnemental, ou simplement liées aux différentes étapes de la procédure. Il a été question de respect de l'environnement, de contraintes liées au raccordement, de passage pour les troupeaux ou encore d'impact visuel. Sur ce point, Michèle Moutte et Philippe Logeay, maire et premier adjoint de la commune, ont tenu à préciser que "la mairie s'engage à planter des écrans végétaux, en cherchant des accords intelligents avec les propriétaires concernés, pour que les riverains ne profitent pas de la vue des panneaux solaires".

## Une compensation financière

Par ailleurs, la municipalité en profite pour actualiser ses informations : "les deux délibérations prises le 4 août 2021 pour demander une dérogation à la loi montagne ont été annulées". Dans un même temps, à la suite du défrichement dont l'autorisation a été accordée à Q-Energy, mais qui "sera effectif qu'à compter de l'obtention du permis de construire" ont précisé les intervenants, "dans un objectif d'ERC



Q-Energy et la municipalité se sont mis à la disposition des habitants pour une première rencontre. /PHOTO A.MZ.

(éviter réduire compenser), une compensation financière sera accordée aux propriétaires".

Mireille Pelissier, conseillère municipale, a ainsi réalisé auprès de Samuel Barnouin, chef de projet, que "les deux projets ne sont pas liés l'un à l'autre" comme elle semblait le croire. Invités par cette élue à prendre le micro pour diffuser une seule

réponse à tous les présents, les représentants de Q-Energy et le maire ont refusé, préférant privilégier une rencontre par petits groupes. Cela aurait pourtant été souhaitable pour le public qui a dû glaner des informations diffusées derrière des masques et dans un brouhaha général. Quant au format de "réunion publique" souhaité par beaucoup,

les habitants ont entendu "oui, aujourd'hui, ce n'est que la première étape" mais aussi "non, vous savez, il y a d'autres projets pour lesquels on ne tient même pas ce type de permanence" ou encore "je ne sais pas". L'avenir le dira.

Le risque d'obtenir ainsi autant de réponses différentes que d'interlocuteurs s'est avéré déjà sur ce point. Un autre point à retenir, le chef de projet a maintenu que "ces projets sont conditionnés aux zonages du futur PLU", ce qu'a démenti la maire, également interrogée sur ce point. "Ah non, des parcs se construisent aussi sous le RNU (règlement national d'urbanisme, NDLR), tout dépendra de la préfecture".

À noter que le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) présenté en mars dernier, "avait déjà dépassé le délai de recours", a précisé Michèle Moutte, rassurée.

## RENCONTRE SOUS HAUTE TENSION

Du côté de l'opposition, il y avait de l'électricité dans l'air : "Chaque arbre que vous enlevez, c'est du réchauffement climatique en plus" a scandé une militante d'Amandon de Banon. L'association Amilure et le collectif Elzéard-Lure en Résistance ont tenu leur stand comme prévu, dénonçant ces projets et tous les autres prévus sur la montagne de Lure qu'ils défendent comme "notre bien commun", réclamant les études d'impact pour approfondir le dossier et évoquant "des alternatives pour la mairie, en régie municipale, par et pour les habitants" ou "d'épargner la nature et d'exploiter des lieux déjà artificialisés". Quelqu'un a vanté la solution "des panneaux sur les canaux, qui ne détruiraient rien et ne dérangerait personne" par exemple. De l'énergie, il n'en manquait nullement pour que chacun défende ses arguments.